

environnait ! *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona* (1).

Les Jésuites, quelques années plus tard, vinrent rejoindre les Récollets ; mais les uns et les autres durent se retirer devant la conquête du protestant Louis Kertk. Quand les missionnaires purent revenir avec le drapeau fleurdelisé, la Propagande fixa les Récollets en Acadie et laissa les Jésuites à Québec, où le Cardinal de Richelieu leur avait ordonné d'aller s'établir (2).

En prenant cette décision pleine de sagesse, la Propagande laissait aux uns et aux autres un vaste champ d'action. Elle profita de cette circonstance pour régulariser les missions des Récollets, et Urbain VIII leur accorda de nouveaux privilèges. Il fit faire, en même temps, à la cour de France des observations qui ne furent pas sans influence sur les mesures qu'elle adopta pour maintenir l'unité de foi dans cette nouvelle contrée (3).

L'évangile s'était rapidement propagé le long du grand fleuve, jusqu'à l'extrémité des lacs. La paix régnait dans l'unité de vues et d'action ; mais on comprenait qu'il n'en pourrait toujours être ainsi. Bientôt le fier Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, qui avait hérité des préjugés et des prétentions de son oncle, voulut étendre l'exercice de son autorité jusque sur nos forêts (4).

On comprit qu'il fallait ici un représentant plus immédiat

(1) Nous n'avons pas à suivre les missionnaires dans leurs travaux. Consignons seulement que jusqu'en 1632, le Saint-Siège ne paraît pas avoir fait aucun autre acte qui regarde le Canada. Sagard et après lui Le Clercq, qui est encore plus affirmatif, parlent, il est vrai, d'un jubilé qui aurait été obtenu pour le Canada et célébré au mois de juillet 1618. Ce ne fut pas une faveur spéciale à notre pays. Paul V l'avait accordé pour tout l'univers le 12 juin 1617. Ce jubilé était publié en France au moment où le P. Dolbeau y arrivait du Canada.

(2) C'est le P. F. Martin qui a fait connaître l'ordre donné par le Cardinal ministre aux PP. Le Jeune et de Noue de passer à la Nouvelle-France, sur le refus des capucins, qui avaient été désignés pour cette mission. La date est fautive : il faut lire 1632 et non 1642. Le P. Le Jeune, dans la *Relation* de 1632, fait évidemment allusion à ce document, qui lui fut remis au Havre par du Pont-Courlay, neveu de Richelieu. Il n'est pas nécessaire de rappeler au lecteur que les lettres du Cardinal n'étaient que pour l'ordre temporel — les Jésuites avaient leur mission ordinaire du Pape — mais elles coupaient court aux réclamations des Récollets.

(3) Sagard, *Histoire du Canada*, 2e édit p. 913. Ce qui reste des archives des Récollets, à Versailles, renferme des mémoires très instructifs sur cette question, et quelques lettres du secrétaire de la Propagande, Ingoli.

(4) L'origine de ces prétentions est assez embrouillée. Il est certain que les premiers PP. Jésuites ne reçurent point leur mission de l'Archevêque de Rouen. Aussi tard qu'en 1642, les associés de Montréal demandaient à Ur-